

héritage des mes enfants : puis-je accéder au testament

Par **sabr0907**, le **11/06/2010** à **11:24**

Je commence par développer la situation : le grand père paternel de mon fils est décédé. Or, de son vivant celui ci a tjs dit qu'il laisserait qqch à ses petits enfants.

Mais rien ne nous a été notifié. J'ai donc peur que le père de mes enfants (dont je suis séparée) ne cherche à nous cacher ce fait.

De plus il tente en ce moment de récupérer la garde des petits.

Ma question est la suivante : puis je avoir accès au testament et comment faire pour préserver l'héritage des enfants ?

Merci d'avance